

## **La dernière génération du feu ? Jalons pour une étude des anciens combattants français de la guerre d'Algérie**

**Raphaëlle Branche**

« Je n'ai pas eu le bonheur de connaître un grand-père ancien combattant de 14-18. En revanche j'ai eu la chance ou la malchance, tout dépendait des fluctuations de mon humeur d'adolescent, d'avoir un père qui avait fait la Résistance. Tour à tour, il me fascinait, il me fatiguait, il m'émerveillait, il m'horripilait avec des récits dont il n'était pas forcément le héros. Il s'agissait moins de hauts faits d'armes que de tâches obscures, distribution de tracts, confection de faux papiers, transports de fonds, aménagement de caches. Et, curieusement, mon père était beaucoup moins loquace sur les combats de la Libération auxquels il avait pourtant participé directement. A mes questions : 'Combien as-tu tué d'Allemands ?', il ne répondait pas, ou bien il éludait : 'La guerre, ce n'est jamais bien beau'.

Quelques années après je suis parti en Algérie, je n'étais pas du côté des résistants, sur cette période de ma vie, je suis resté d'une admirable discrétion à l'égard de mes enfants, sans doute pour n'avoir pas à me défendre contre d'autres questions du genre : 'Combien as-tu tué d'Algériens ? Combien en as-tu exécutés sommairement ? Torturés ?'

J'appartiens donc à la troisième génération du feu<sup>1</sup>, celle dite des djebels, celle qui a gardé le silence, celle qui a honte ».

Daniel Zimmermann commence ainsi la préface d'un livre consacré aux traumatismes des anciens d'Algérie. Soucieux d'éclairer ce silence, il précise : « Il est un point sur lequel je voudrais insister avec force : si nous nous sommes peu exprimés sur ce que nous avons vécu, c'est peut-être moins dû au sentiment de notre indignité que, d'une part parce qu'on n'a pas voulu que nous parlions et que, d'autre part, lorsque nous avons essayé de parler, on a étouffé, censuré nos voix. (...) Plusieurs anciens d'Algérie m'ont dit avoir une expérience similaire à la mienne : famille, amis, voire camarades politiques ou syndicaux fuyaient toute évocation de souvenirs, ou bien y coupaient court (...). A cela je ne vois qu'une explication, nos proches redoutaient que nous ayons été acteurs ou complices d'exactions et comme ils tenaient à nous conserver leur estime, de fait ils nous obligeaient à nous taire »

L'auteur de *80 exercices en zone interdite* ne s'était pas tu alors : en 1961, il avait publié un petit livre ravageur sur les réalités de la guerre qu'il avait dû faire<sup>2</sup>. Plus tard, il a prolongé son témoignage<sup>3</sup>, estimant que la société française était encore mal informée et trop peu disposée à entendre. Or, la préface qu'il donne à Bernard Sigg propose deux pistes essentielles pour explorer les relations réciproques des anciens

---

<sup>1</sup> Cette terminologie a été reprise officiellement. Aujourd'hui les anciens combattants des guerres d'Indochine et d'Algérie forment la « troisième génération du feu » tandis que la « quatrième génération du feu » regroupe ceux qui ont participé à des opérations extérieures (OPEX).

<sup>2</sup> Daniel Zimmermann, *80 exercices en zone interdite*, Paris, R. Morel, 1961.

<sup>3</sup> Daniel Zimmermann, *Nouvelles de la zone interdite*, Levallois-Perret, Manya, 1992.

d'Algérie avec ceux qui ne sont pas partis là-bas. L'une tiendrait à la nature des opérations accomplies et à leur qualification : opérations de maintien de l'ordre, opérations de police, guerre, guerre coloniale ? Les spécificités de la guerre en Algérie expliquent sans doute certaines particularités des anciens combattants de ce conflit. L'autre piste résiderait dans la comparaison difficile avec les deux guerres mondiales et les effets défavorables de cette comparaison, aux yeux des combattants eux-mêmes, et sans doute de l'ensemble de la société française. En effet, ayant servi sous les drapeaux dans une guerre qui ne disait pas son nom, ces hommes furent d'emblée confrontés à la comparaison avec les deux grands conflits passés (1914-1918 et 1939-1945). Cette filiation compliquée, et peut-être impossible, avec les générations du feu précédentes est une dimension essentielle pour étudier ces anciens combattants français.

Ces deux pistes constituent ainsi des fils parcourant l'ensemble de cet article, dont l'ambition est simplement de placer quelques jalons pour un travail sur le sujet<sup>4</sup>.

### **Du traumatisme au silence**

La majeure partie de la troupe française en Algérie fut composée d'habitants de France métropolitaine : ils ne connaissaient de l'Algérie qu'une forme sur les cartes de géographie, quelques noms et images exotiques, plus rarement quelques visages d'Algériens aperçus dans la ville. Sur près de deux millions d'hommes servant sous les drapeaux français, ils sont 1,2 million à avoir été appelés<sup>5</sup>. C'est eux qui forment le cœur de cette étude : des jeunes gens appelés à 20 ans à servir dans un territoire, l'Algérie, où ils ne sont pas nés<sup>6</sup>. Certains purent retarder leur départ sous les drapeaux grâce au système du sursis pour études. En revanche, l'objection de conscience n'était pas encore reconnue en France et tout refus de servir en Algérie était assimilé à une insoumission, voire une désertion.

La durée de service sous les drapeaux varia considérablement au cours de la guerre : elle fut d'abord allongée, avant de raccourcir dans la dernière année. Censés faire du « maintien de l'ordre », des « opérations de police », les militaires français furent en fait confrontés à une guerre de type non conventionnel, face à un ennemi recourant à deux types de violence : la guérilla et le terrorisme, ciblé puis aveugle. L'action psychologique était une dimension essentielle de l'affrontement que ce soit dans le camp des nationalistes algériens, qui avaient aussi à élaborer la forme de domination politique et nationale à laquelle ils aspiraient, ou dans le camp français.

L'affrontement majeur auquel participèrent les militaires français était une guerre très inégale. Moins équipés, de moins en moins armés, les nationalistes algériens étaient cependant de plus en plus soutenus par la population algérienne et intégrés

---

<sup>4</sup> Des versions de ce texte ont été présentées dans le cadre d'une journée d'études sur la France et l'Algérie organisée par la Faculté d'histoire d'Oxford et au groupe de recherche sur les retours de guerre du Centre d'histoire de Sciences Po. Merci à ceux qui ont bien voulu, ici ou là, les discuter avec moi.

<sup>5</sup> Les autres sont rappelés, maintenus, disponibles ou engagés.

<sup>6</sup> En Algérie, l'armée française considéra longtemps qu'il y avait deux catégories de Français : les Français de souche européenne et les Français musulmans, appelés, à partir de 1958, Français de souche nord-africaine. Tous étaient pourtant, théoriquement, soumis à la conscription depuis 1912. Dans les faits, la trop faible physiologie des derniers et le caractère délicat de leur emploi avaient conduits à ne faire qu'un usage globalement modéré de ces hommes : un peu plus de 100 000 pendant la guerre d'indépendance. Voir Stéphanie Chauvin, « Des appelés pas comme les autres ? Les conscrits "français de souche nord-africaine" pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°48, octobre-décembre 1995, p. 21-30.

en son sein. L'avant-garde qui avait prôné le passage à la lutte armée en 1954 sut s'imposer auprès des autres courants nationalistes, étendre son emprise et diffuser ses vues dans la plus grande partie de la population algérienne – essentiellement celle que la colonisation française avait discriminée sous le nom d'indigènes musulmans.

Cible essentielle de la lutte pour le pouvoir, les civils algériens furent logiquement les principales victimes de la guerre. A côté des civils « européens »<sup>7</sup> et des maquisards de l'Armée de libération nationale<sup>8</sup>, les pertes touchèrent aussi l'armée française. En sept années et demie de guerre, il y eut près de 25 000 tués<sup>9</sup>, soit 1,25% des forces engagées<sup>10</sup>. Sur ce total, un tiers le fut par accident. Les blessés furent aussi nombreux, physiques et psychiques. Des études parlent de plus de 300 000 traumatisés de la guerre. Ce chiffre est à considérer avec prudence en attendant des études et des statistiques précises sur le sujet mais il dit bien qu'il y a là une réalité à prendre en compte.

Cette dimension psychique a d'ailleurs retenu l'attention des chercheurs et, dans une bibliographie quasiment inexistante sur ces anciens combattants, c'est la dimension psychologique, ou même psychiatrique, qui a été le plus étudiée. A la différence des travaux américains sur la guerre du Vietnam qui ont été jusqu'à identifier un « Post-Vietnam Syndrome »<sup>11</sup>, les psychiatres français n'identifient pas un syndrome spécifique. A l'instar de Louis Crocq, médecin militaire, psychiatre et également ancien d'Algérie, les psychiatres militaires semblent avoir opté pour l'expression générique de « syndrome psychotraumatique »<sup>12</sup>. A la différence des Etats-Unis aussi, il faut bien noter que les réflexions sur ces troubles n'ont pas accompagné la fin de la guerre. La France n'a pas connu un tel intérêt pour cette question avant les années 1980-1990, soit vingt à trente années après les faits. Il y avait bien dans le manuel de psychiatrie militaire<sup>13</sup> un long chapitre sur « troubles psychiques et temps de guerre » mais la rupture ne vint qu'en 1977 avec le nouveau manuel de psychiatrie<sup>14</sup>.

Sur la question spécifique des anciens d'Algérie, le premier livre sur le sujet – si ce n'est le premier travail – est celui du psychiatre Bernard Sigg, lui-même ancien combattant français mais ayant travaillé pour le ministère de la Santé algérienne dès l'automne 1962<sup>15</sup> et très lié à l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC). L'auteur veut dénoncer le silence sous lequel la société française aurait

<sup>7</sup> Dans l'Algérie coloniale, « Européens » désignent principalement les habitants d'Algérie à qui sont reconnues la nationalité française et une pleine citoyenneté. Ainsi, les enfants, nés en Algérie, de parents étrangers sont Français de plein droit depuis la loi de 1889. Ainsi également, les juifs d'Algérie – à l'exception des Juifs du M'Zab, sont décrétés français et citoyens de plein droit. Si, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ces « Européens » pouvaient compter de très nombreux ressortissants de pays d'Europe, à l'époque de la guerre, ceux-ci existent toujours mais en nombre bien plus faible. Ils font aussi partie des « Européens » puisque n'étant pas concernés par le statut discriminatoire ayant régi les indigènes depuis le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>8</sup> Le nombre de civils européens tués s'élève à plus de 3 600 personnes jusqu'au cessez-le-feu et, plus de 1 500 après. Le nombre des maquisards serait autour de 150 000. Voir Jacques Frémeaux, *La France et l'Algérie en guerre : 1830-1870, 1954-1962*, Paris, Commission française d'histoire militaire, Institut de stratégie comparée, Economica, 2002.

<sup>9</sup> Ce chiffre mêle appelés et engagés mais ne tient pas compte des supplétifs.

<sup>10</sup> Chiffres établis par Jacques Frémeaux in *La France...*, *op. cit.*

<sup>11</sup> Il s'agirait d'une forme retardée et chronique de PTSD (*post traumatic stress disorder*; syndrome de stress post-traumatique) caractérisée par la culpabilité, le rejet, des accès de colère et de violence, l'incapacité à aimer, la perte de confiance en soi et la paranoïa.

<sup>12</sup> Louis Crocq, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999.

<sup>13</sup> P. Juillet et P. Moutin, *Psychiatrie militaire*, Paris, Masson, 1969.

<sup>14</sup> Thérèse Lempérière *et alii*, *Psychiatrie de l'adulte*, Paris, Masson, 1977.

<sup>15</sup> Bernard W. Sigg, *Le silence et la honte*, Messidor, 1989.

enfou la guerre d'Algérie et ses acteurs militaires. Il dédie d'ailleurs son livre « à tous ceux qui ne peuvent en parler ». Insistant sur la dimension morale du traumatisme afférent à cette violence, il estime notamment que deux tiers des combattants français ont été exposés à la pratique de la torture. L'essentiel n'est pas une question de refoulement ou de déni de réalité mais de censure et d'autocensure : la guerre d'Algérie est un sujet « tabou » au nom d'un impératif moral. Ainsi la notion clé n'est pas la culpabilité mais la honte, « la culpabilité résult[ant] d'une faute objectale, la honte [étant] l'effet d'une faute narcissique »<sup>16</sup> - sans que l'autre soit tout à fait absent de la honte puisqu'il sert à constituer le sujet.

Récemment, une psychologue est revenue sur la question en identifiant des blessures psychologiques propres à cette guerre, exprimées en particulier par des « rêves traumatiques » et par des manifestations corporelles<sup>17</sup>. D'autres travaux de psychologues ou de psychiatres identifient aussi des blessures psychiques liées à cet épisode historique chez certains patients.

Si ces travaux ont tout à fait conscience que les anciens combattants souffrent de traumatismes liés (en partie ?) à des événements collectifs, il n'en demeure pas moins qu'ils explorent une dimension individuelle. Or, pour faire l'histoire de ces retours des combattants et de cet après-guerre en France, il est nécessaire d'essayer de généraliser ou, au moins, de réfléchir à ce que ces anciens combattants ont eu à affronter, dans la guerre et après, rendant possible la constitution d'une troisième génération du feu, parfois appelée « génération du djebel »<sup>18</sup>.

Quelques travaux d'historiens ont creusé cette dimension du poids du passé chez les individus et dans la société en réfléchissant sur la mémoire combattante de la guerre d'Algérie. Après le travail novateur de Benjamin Stora<sup>19</sup>, le livre de Claire Mauss-Copeaux a marqué une étape importante dans la mise au jour de certains événements traumatisants nichés au cœur des récits d'anciens combattants<sup>20</sup>.

## Un conflit étrange et lointain

Cependant avant d'explorer la mémoire collective de cette génération, et de questionner son existence même, il paraît indispensable de remonter plus amont. Si on connaît de mieux en mieux les modalités de la guerre qu'elle a eu à affronter et si l'idée d'une guerre kaléidoscopique est admise, on connaît beaucoup plus mal les conditions matérielles, précises, du retour des soldats et les effets de ces retours dans la société française<sup>21</sup>. Cette méconnaissance est sans doute le fruit du recouvrement de cette réalité par l'arrivée massive et rapide des Français d'Algérie. L'attention s'est focalisée sur l'intégration ou la non intégration de ces personnes<sup>22</sup>, se détournant

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>17</sup> Marie-Odile Godard, *Rêves et traumatismes ou La longue nuit des rescapés*, Ramonville-Saint-Agne, Éd. Érès, 2003.

<sup>18</sup> Xavier Grall, *La Génération du djebel*, Paris, Éditions du Cerf, 1962.

<sup>19</sup> Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.

<sup>20</sup> Claire Mauss-Copeaux, *Les appelés en Algérie : la parole confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

<sup>21</sup> Jean-Charles Jauffret lui consacre quelques pages dans *Soldats en Algérie 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000.

<sup>22</sup> Deux thèses d'histoire récentes viennent de se pencher sur ces questions. Cf. Valérie Esclangon-Morin, *Les rapatriés d'Afrique du Nord de 1956 à nos jours*, Paris, L'Harmattan. Et Yann Scioldo-Zürcher, « Devenir métropolitain, politique d'intégration et parcours comparés de rapatriés d'Algérie en métropole », thèse de doctorat sous la direction de Nancy Green, EHESS, 2006.

d'une part des anciens supplétifs de l'armée française qui, eux aussi, étaient déracinés et sans patrie derrière eux et, d'autre part, des soldats français redevenus civils. Cette invisibilité relative est aussi liée à la manière dont les retours s'effectuaient : il n'y eut pas de démobilisation massive après la guerre mais un système de rotation dès le début. Cela donna au retour plusieurs visages et il est nécessaire de le considérer pendant tout le temps de la guerre, avant de l'envisager comme une question de l'après-guerre.

Cette situation se rapproche de celle que connurent les Etats-Unis pendant la guerre du Vietnam. Cependant, les situations des territoires (l'Algérie était composée de départements français, à moins de 1 000 km de la métropole, elle appartenait à l'empire français depuis plus de cent vingt ans quand la guerre éclata), les formes d'engagement guerrier (le recours à la conscription massive dans un territoire considéré comme national par la France) et les formes de prise en charge psychiques que les sociétés proposèrent aux anciens combattants et à leur entourage furent si différentes que les potentiels heuristiques de la comparaison paraissent faibles. La situation nord-américaine doit pourtant être prise en considération dans la mesure où les Français ont suivi ce qui se passait au Vietnam et la manière dont les Américains ont pris en charge les effets de cette guerre – que ce soit, d'ailleurs, pour la dénoncer ou la louer.

Plus stimulants sans doute sont les écrits portant sur la Première guerre mondiale. Déjà, à la fin des années 1970, Antoine Prost avait posé les principales bornes d'une histoire des anciens combattants, en pointant leur poids dans la vie politique, sociale et économique de l'entre-deux-guerres en France. On peut retenir de ce travail une attention nécessaire aux associations d'anciens combattants puisque la guerre d'Algérie, comme la Première guerre mondiale, a vu la naissance d'associations spécifiques réunissant les hommes de retour de ces nouveaux combats.

Fin 1956, les premières démobilisations eurent lieu : il s'agissait alors quasi exclusivement de rappelés ou de soldats maintenus sous les drapeaux ; les appelés, eux, furent libérés en masse en 1958. Très vite des regroupements furent organisés : fin 1956, le groupement des rappelés et maintenus et, début 1957, l'association des anciens d'Algérie. En janvier 1958, fut également fondée l'association nationale des anciens d'Algérie qui fusionna avec les deux précédentes dans la Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA), le 21 septembre 1958<sup>23</sup>. L'apolitisme était revendiqué, contrairement aux associations d'anciens combattants existantes, à qui étaient reprochés leurs positionnements politiques. Pour la FNAA, l'essentiel était alors d'obtenir la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie, qui seule donnerait droit au statut officiel d'ancien combattant pour les militaires y ayant servi<sup>24</sup>.

La FNAA était également très sensible aux commémorations et milita pour la mise en place de cérémonies lors de l'anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, le 19 mars. Comme dans le cas des études sur la Première guerre mondiale, une attention aux commémorations et, plus largement, aux prises en charge étatiques ou communales, du souvenir collectif de la guerre est un élément essentiel pour appréhender le retour de cette génération à la vie civile. Or sur ce point, les tensions sont extrêmement fortes entre anciens combattants jusqu'à devenir un élément identitaire de leurs associations<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Nicolas Autier, « La FNACA et la mémoire de la guerre d'Algérie », mémoire de maîtrise sous la direction d'Antoine Prost, université de Paris 1, 1997.

<sup>24</sup> Selon Nicolas Autier, la FNAA aurait eu entre 2 500 et 9 000 adhérents pendant la guerre.

<sup>25</sup> La FNACA milite activement pour que le 19 mars devienne la journée d'hommage officielle aux combattants de la guerre en Algérie. Ce combat est devenu un des piliers de son identité. Il constitue par

En deçà, Antoine Prost a livré une autre piste intéressante. Il présente en effet ainsi son travail de thèse : « L'idée de cet ouvrage naquit en Algérie. Tant il est vrai que l'histoire est un jeu subtil du même et de l'autre, de la continuité et de la différence ». Il décrit son expérience dans une unité opérationnelle en Algérie comme une initiation à la réalité de la guerre de 1914-1918, un accès à « l'expérience incommunicable de la guerre ». Mais celui qui fut sous-lieutenant dans un régiment de tirailleurs insiste aussi sur le fait qu'en Algérie, il manquait « d'abord, au moins pour moi, le sérieux de la patrie menacée dans sa chair [...], le sérieux d'une vraie guerre »<sup>26</sup>.

On a sans doute là une des clés du désintérêt des Français pour la guerre d'Algérie : pour les générations du feu précédentes, ce n'était pas une vraie guerre. Alors même que les jeunes gens partaient en Algérie, la perception du risque, la peur du danger auquel ils pouvaient être exposés étaient très éloignées de ce qu'avaient pu ressentir les Français lors des deux conflits ayant précédemment impliqué le contingent. En outre, la guerre se déroulait hors du territoire national *stricto sensu* : avait-on le sentiment que la patrie était en danger ? Certainement pas<sup>27</sup>. Avait-on l'image d'une guerre se déroulant de l'autre côté de la Méditerranée ? La réponse est à nuancer selon les lieux, les moments et les unités. Toutefois, même si les premiers morts en Algérie arrivèrent rapidement en France, même si le drapeau tricolore dont fut recouvert leur cercueil et les discours officiels lus à leur enterrement rappelaient les cérémonies des guerres passées, l'Algérie n'était pas une terre d'hécatombe.

La guerre de guérilla est faite de traques, d'escarmouches et d'embuscades. Les pertes humaines pouvaient être régulières mais étaient rarement nombreuses – en particulier du côté français, suréquipé en comparaison de son adversaire susceptible d'essuyer des attaques plus massivement meurtrières notamment par les airs. De fait, même les affrontements très durs qui eurent lieu à la frontière tunisienne ne firent pas plus de soixante morts mensuels en moyenne parmi les militaires français<sup>28</sup>.

Cette mort lointaine pouvait vraisemblablement être absorbée dans la vie quotidienne des Français de métropole. Elle pouvait être appréhendée dans un univers de sens commun. Le nombre de morts lors de ce qui n'était alors que des « opérations de maintien de l'ordre » n'atteignit jamais plus de quelques milliers par an. Or, à cette époque, il y a déjà entre 8 000 et 9 000 morts sur les routes de France en une seule année, et l'on sait que la tranche 15-25 ans est surexposée à ce type de mort<sup>29</sup>. Au total, ce chiffre annuel est inférieur au nombre total de militaires français morts par accident pendant l'ensemble de la guerre<sup>30</sup>. C'est dire si - aussi choquante que cette comparaison puisse paraître à première vue - la mort à la guerre intervenait

---

ailleurs un élément de distinction fort entre des associations proches de partis de gauche et des associations plus proches des partis de droite. Sont ainsi soulignées les divisions politiques du monde combattant. Ce durcissement autour de la question de la date de commémoration officielle a assez rapidement fait éclater l'unanimité ancien combattant qu'elle avait souhaité mettre en avant au départ.

<sup>26</sup> Antoine Prost a, bien plus tard, publié ses *Carnets d'Algérie* (Paris, Tallandier, 2005).

<sup>27</sup> Bien entendu, la réponse serait tout autre si on s'intéressait au cas des militaires nés en Algérie ou habitant là-bas.

<sup>28</sup> Jacques Frémeaux indique ainsi que la bataille de la frontière algéro-tunisienne (lieu de passage essentiel pour l'ALN, vers ses bases arrières) fit 279 tués et 738 blessés côté français, entre janvier et mai 1958.

<sup>29</sup> Jean-Claude Chesnais, « La mortalité par accidents en France depuis 1826 », *Population*, 29<sup>e</sup> Année, n°6, novembre-décembre 1974, p. 1097-1136.

<sup>30</sup> Les accidents de la route sont particulièrement meurtriers en Algérie. Il faut y ajouter les accidents d'hélicoptère ou d'avion et les décès dus à une manipulation maladroite des armes. Au total, ils sont la cause de 32% des décès.

comme un accident parmi d'autres<sup>31</sup> dans le quotidien des Français qui n'avaient pas personnellement perdu un être proche en Algérie.

### Questions autour d'un retour

On peut faire l'hypothèse que cette insouciance, cette ignorance, voire cette invisibilité – même si elles furent relatives – ne sont pas étrangères à l'image que notre société entretient, depuis 1962, avec ceux qui ont fait cette guerre. En outre, élément aggravant, qui constitue une différence majeure avec le premier conflit mondial, la guerre fut finalement perdue<sup>32</sup>.

Cette faible prégnance des « événements d'Algérie » comme guerre dans la société française de l'époque peut être rattachée aussi à la manière dont les militaires rentrèrent en métropole. En s'inspirant une fois encore du renouvellement historiographique autour de la Première guerre mondiale, il serait intéressant d'étudier la démobilisation et de se demander s'il est possible de parler de « démobilisation culturelle » succédant à une « culture de guerre » développée pendant le conflit. Dans son travail, Bruno Cabanes distingue trois phases dans la démobilisation : la phase de séparation, au départ de la zone militaire ; la phase de seuil quand le soldat devient un ancien combattant ; puis la phase d'agrégation où il s'agit pour lui d'intégrer la vie sociale « ordinaire ». Ces trois phases sont identifiées comme un moment de recomposition de l'identité particulièrement sensible où le soldat est fragilisé et, peut-être pour cela, particulièrement agressif vis-à-vis de l'ennemi<sup>33</sup>.

Cependant si la référence aux autres conflits est stimulante pour la réflexion ; les spécificités du retour des soldats français d'Algérie ne doivent pas être gommées. Elles ont, évidemment, à voir avec les deux spécificités majeures de ce conflit. D'une part, il s'agissait d'une guerre de nature coloniale. Cette guerre, très inégale, menée au bout de plus de cent vingt ans de présence française en Algérie, le fut aussi moins de dix ans après la fin de la Deuxième guerre mondiale. Enfin, cette guerre, loin du sol natal, se déroula néanmoins dans un territoire présenté comme français et qu'il fallait garder français. D'autre part, elle fut très largement menée par le recours à la conscription. Un système de rotations des classes fut adopté, avec un allongement progressif, pendant plusieurs années, de la durée de service sous les drapeaux, puis un raccourcissement à la fin de la guerre. Ce système se traduisit par une démobilisation échelonnée au fil des années, tous les deux mois. A aucun moment, celle-ci n'a été massive et même à la fin du conflit armé, la France maintint pendant plus d'un an des troupes en Algérie. Jusqu'à plus amples informations, l'armée ne semble pas avoir pris en charge particulièrement le retour des soldats à la vie civile, ni avoir ritualisé ce passage.

Cette faiblesse de la prise en charge au niveau national renforça d'autant le poids des petites communautés<sup>34</sup>. Les premières périodes du contact entre ces hommes et le

<sup>31</sup> Certaines activités professionnelles sont encore très meurtrières à l'époque. Jean-Claude Chesnais établit ainsi que, dans la période 1956-1961, près de 1 500 personnes sont mortes par an dans les mines. Ce chiffre décroît ensuite mais reste de plusieurs centaines.

<sup>32</sup> C'est, en revanche, un point sur lequel la comparaison avec la guerre américaine au Vietnam peut être utile.

<sup>33</sup> Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée : la sortie de guerre des soldats français, 1918-1920*, Paris, Éd. du Seuil, 2004.

<sup>34</sup> L'étude des funérailles des soldats morts pendant le conflit est un endroit privilégié pour saisir cette communauté locale. Un premier travail a été réalisé sur le sujet : Danielle Chevallier, « Les obsèques des

monde des civils doivent particulièrement retenir l'attention. Tout d'abord pendant les permissions : moments brefs voire inexistantes et simplement fantasmés<sup>35</sup>, mais aussi pendant les premiers mois ou les premières années de leur retour<sup>36</sup>.

En s'inspirant des travaux de Fussell et Hynes sur la Première guerre mondiale ou, de ceux de Jay Winter, on pourrait s'intéresser au langage des anciens combattants et à l'étude de leur vocabulaire : comment réinvestirent-ils la langue française ? Quels sens donnèrent-ils à certains mots ? Il serait intéressant de creuser la dimension de la rencontre avec un peuple et un territoire. Pendant la guerre, quelques sondages ont été réalisés auprès de soldats tout juste rentrés ; ils pourraient être étudiés dans cette optique<sup>37</sup>.

Par ailleurs, si la guerre d'Algérie a été finalement une guerre perdue, selon le moment où les soldats sont rentrés, cette guerre était encore en cours, voire paraissait en passe d'être gagnée. Est-il possible de tracer une ligne de causalité entre le vécu de la guerre et le moment où le retour s'est effectué ? Si les soldats français ayant servi en Algérie sont aujourd'hui, et depuis 1962, des anciens combattants d'une guerre perdue, comment s'est recomposée l'identité de ceux qui sont rentrés en France entre 1956 et au moins 1960 ? Ainsi, on pourrait s'intéresser au lien entre guerre et virilité, qui se mêle ici aux influences entre virilité et colonisation. Comment tout cela a-t-il été atteint par les manières de faire la guerre en Algérie et, dans les dernières années de la guerre au moins, par la perspective incertaine du maintien de la France en Algérie ? Comment la défaite a-t-elle agi aussi sur ces configurations chez les individus mais peut-être aussi dans l'ensemble de la société française<sup>38</sup> ?

En effet, dans le cas de la guerre en Algérie, et contrairement aux deux conflits mondiaux, il s'agissait d'articuler deux démobilisations : celle qui consista à troquer une culture de guerre contre une culture de paix, notamment vis-à-vis de son ancien ennemi, et celle qui devait rendre compte de la disparition de fait de l'empire colonial<sup>39</sup>.

## Une reconnaissance très progressive

Enfin, l'étude des anciens combattants nécessite une attention à la manière dont le groupe s'est constitué vis-à-vis des pouvoirs publics. L'enjeu était ici essentiel puisqu'il s'agissait pour les militaires ayant servi en Algérie d'être reconnus comme anciens combattants.

---

tués en Algérie », texte à paraître aux éditions Autrement dans le volume collectif dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault rendant compte de l'enquête sur « La guerre d'Algérie en France ».

<sup>35</sup> Car les affectations en Algérie étaient parfois trop éloignées pour pouvoir profiter d'une permission en métropole. Quand elles n'étaient pas purement et simplement reportées à la fin du service militaire, les permissions étaient alors passées en Algérie même.

<sup>36</sup> Ainsi les travaux de certains psychiatres pointent une durée de six mois pour les syndromes post-traumatiques : un syndrome post-traumatique est considéré comme chronique s'il persiste au-delà de six mois.

<sup>37</sup> Ludivine Bantigny a particulièrement travaillé sur une enquête réalisée par le Groupe d'études et de recherches des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (GEROJEP). Cf. Ludivine Bantigny, « Temps, âge et génération à l'épreuve de la guerre : la mémoire, l'histoire, l'oubli des appelés en Algérie », *La Revue historique*, n°641, janvier 2007, p. 165-180.

<sup>38</sup> Elaborées à propos de la fin de la Seconde guerre mondiale en France, les hypothèses de Fabrice Virgili pourraient être ici utilisées. Cf. Fabrice Virgili, *La France « virile » : des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000.

<sup>39</sup> Si de nombreuses études, s'appuyant sur des cas concrets, pointent le poids des représentations coloniales dans la guerre d'Algérie, celui-ci n'a pas encore fait l'objet d'un travail systématique.



Or, pendant les « opérations de maintien de l'ordre » en Algérie, le statut des hommes envoyés sur ce territoire était clair : ils y effectuaient leur service militaire. Cependant la réalité des opérations obligea les autorités à quelques contorsions. Dès novembre 1954, le commandant en chef en Algérie<sup>40</sup> posa la question de l'octroi de la mention « mort pour la France ». Il demanda que des dispositions soient prises pour que l'ordonnance du 2 novembre 1945 puisse être appliquée<sup>41</sup>. Les hommes politiques hésitèrent et finalement l'article 21 de la loi sur l'état d'urgence du 3 avril 1955 étendit l'attribution de la mention à « tout membre des forces armées françaises tombé en service commandé à l'occasion du maintien de l'ordre sur les territoires de l'Union française situés hors d'Europe ». Les cas se multipliant, le gouvernement précisa même que « les droits des veuves des militaires tués en opérations de maintien de l'ordre [étaient], sur le plan général, identiques à ceux reconnus aux veuves dont le mari [était] décédé au cours de la guerre de 1939-1945 ».

Enfin, en mars 1956, un arrêté d'application d'une nouvelle loi d'août 1955<sup>42</sup> fixa une fois pour toutes le cadre. Il prévoyait, pour les morts lors des opérations en Algérie, l'attribution de la mention « mort pour la France », le bénéfice du statut des pupilles de la nation, le transfert et la restitution des corps, le droit aux sépultures perpétuelles, le bénéfice au voyage annuel gratuit sur les tombes des militaires morts pour la France. Il prévoyait aussi le droit à pension, le statut de grand mutilé et les emplois réservés (pour eux, leurs veuves et orphelins). L'arrêté était rétroactif et concernait les militaires morts, ou gravement mutilés, depuis le 31 octobre 1954.

Les ambiguïtés demeuraient néanmoins comme en témoigne l'élaboration de décorations spécifiques, distinctes des décorations habituellement décernées lors des guerres, en particulier la Croix de guerre. Une médaille de la Valeur militaire fut créée en avril 1956<sup>43</sup>, devenue « Croix de la Valeur militaire » en octobre<sup>44</sup>. Alors que les premières démobilisations importantes se profilaient, une « médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en AFN » était donnée aux militaires ayant fini leur temps d'armée en Algérie<sup>45</sup>.

Après la guerre, le malaise continua. La loi des Finances 1968 prévoyait bien la possibilité d'obtenir un titre de « reconnaissance de la nation » pour les « militaires ayant pris part aux opérations en Afrique du Nord » mais ce titre précéda le droit à recevoir une carte d'ancien combattant. Fin 1974 seulement, une loi définit les conditions d'obtention de ce statut<sup>46</sup>. Étaient concernés ceux qui avaient « pris part aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et le 2 juillet 1962 ». Parmi les conditions fixées : avoir appartenu pendant trois mois, consécutifs ou non, à une unité combattante ou une formation assimilée en Algérie ou « avoir participé à six actions de combat au moins »<sup>47</sup> ; avoir « reçu une blessure assimilée à une blessure de guerre » ou eu une maladie contractée en service ; avoir été fait prisonnier.

---

<sup>40</sup> Service historique de la Défense, 1H1399/2 : lettre du général Chérière au secrétaire d'Etat/Terre, le 25 novembre 1954.

<sup>41</sup> Ordonnance n°45-2717 du 2 novembre 1945, relative aux actes de décès des militaires et civils « Morts pour la France ».

<sup>42</sup> Il s'agit de la loi du 6 août 1955 établissant notamment le droit à pension.

<sup>43</sup> Décret n°56-371 du 11 avril 1956.

<sup>44</sup> Décret n°56-1048 du 12 octobre 1956.

<sup>45</sup> Décret n°56-1032 du 12 octobre 1956

<sup>46</sup> Loi du 9 décembre 1974.

<sup>47</sup> Arrêté du 11 février 1975.

A peine trois ans plus tard, toujours sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, un nouveau pas était franchi<sup>48</sup>. Les cendres du soldat inconnu de la guerre d'Algérie étaient inhumées dans la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais)<sup>49</sup>. Il s'agissait alors de réunir symboliquement les morts de toutes les guerres françaises depuis la Première guerre mondiale. Cependant il faudra aux anciens combattants encore vingt-deux ans<sup>50</sup> de patience et d'actions de lobbying pour que l'expression « opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord » soit officiellement remplacée par celle de « guerre d'Algérie ». Dans la foulée, plusieurs mesures sont alors prises comme l'institution d'un jour de commémoration en 2003<sup>51</sup> ou l'assouplissement des conditions d'obtention de la carte du combattant en 2004<sup>52</sup>.

Parallèlement, la névrose traumatique a été prise en compte dans le barème des pensions militaires et des victimes de la guerre d'Algérie<sup>53</sup>. Mais les caractéristiques épidémiologiques de ces personnes restent mal connues. Pourtant, fin 2002, un rapport commandé par le gouvernement se prononçait officiellement contre la mise en place en France de centres sur le modèle des *Vet Centers* nord-américains, c'est-à-dire des centres de soins de proximité avec un personnel spécialisé.

L'argument essentiel était que de tels centres risquaient d'entretenir le ressentiment des anciens appelés à l'encontre de l'Etat...

#### L'auteur

Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Paris-1-La Sorbonne (Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, UMR 8058).

#### Résumé

Cet article propose quelques pistes pour une étude des anciens combattants de la guerre d'Algérie (1954-1962). Revenus d'une guerre qui n'avait pas ce nom, ils furent des anciens combattants en mal de reconnaissance. C'est pourquoi cette histoire doit faire une part importante aux caractéristiques du conflit qui éclairaient les vécus différenciés de ses acteurs. Elle se situe précisément à l'articulation des discours officiels et des pratiques sociales. Elle doit, en particulier, se pencher sur le poids des conflits mondiaux dans les images que la société française se fit de ces hommes, pendant et après la guerre.

#### Mots clés

guerre d'Algérie ; anciens combattants ; reconnaissance ; Génération du feu ; troubles psychologiques

#### Abstract

"The Last War Generation ? Suggestions for a Study of the French Veterans of the Algerian War"

This paper presents a few suggestions for a study of the French veterans' return from the Algerian war of independence (1954-1962). Coming back from a war which had no name, they lacked recognition. This is the reason why the study has to be aware of the specificities of the

<sup>48</sup> En réalité, cette évolution officielle semble surtout liée au rôle d'un homme : André Bord. Ministre des anciens combattants de juillet 1973 à février 1974, il est ensuite secrétaire d'Etat chargé de cette question dans quatre gouvernements successifs, jusqu'en septembre 1977.

<sup>49</sup> Claude Carlier, « Un lieu de mémoire : la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette », *Historiens et Géographes*, n° 364, octobre-novembre 1998.

<sup>50</sup> Loi d'initiative parlementaire votée le 18 octobre 1999.

<sup>51</sup> Ce jour est fixé au 5 décembre. Notons cependant qu'il s'agit officiellement de commémorer non pas la « guerre d'Algérie » mais « la guerre en Afrique du Nord (1952-1962) ».

<sup>52</sup> Depuis 1974, d'autres assouplissements avaient déjà été obtenus par les associations d'anciens combattants. En 2004, il suffit de quatre mois de séjour en Afrique du Nord pour y avoir droit.

<sup>53</sup> Codifiée, sa symptomatologie donne lieu à une prise en charge et à des réparations. Sur ce point, il aura fallu aux anciens combattants trente ans d'attente.

conflict, which shed light on the various experiences the soldiers had to face. The combination of official discourses and social practices has to be scrutinised, focusing in particular on the way WW1 and WW2 weighted down the images the French society elaborated about this men, during and after the war.

**Key words** : French-Algerian War; Veterans ; Recognition ; War Generation ; Traumas.